

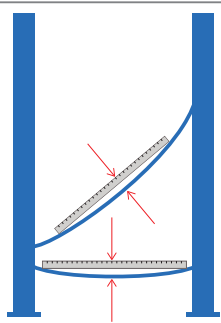
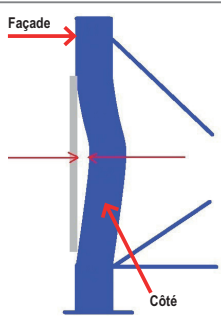
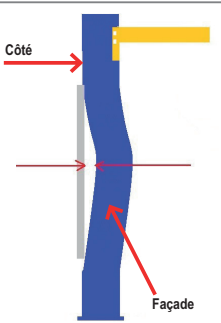
PALETTIERS

Inspection réalisée par :

Emplacement :

No. de référence de l'équipement :

Date :

Catégories	Diagonales et traverses d'échelle	Montant d'échelle - Façade	Montant d'échelle - Côté
VERT	0 à 10 mm	0 à 3 mm	0 à 5 mm
JAUNE	11 à 20 mm	4 à 6 mm	6 à 10 mm
ROUGE	21 mm et plus	7 mm et plus	11 mm et plus
			

Note: Cette fiche s'adresse aux usagers (caristes) et comité de santé sécurité.

Une inspection plus approfondie devrait être réalisée par une personne compétente à une fréquence déterminée par l'entreprise.

Vérification

OUI NON

Emplacement et détails

		OUI	NON	
1	Domage aux montants d'échelle			
2	Domage aux diagonales et traverses d'échelle			
3	Domage aux lisses			
4	Goupilles de sécurité manquantes ou mal insérées			
5	Ancrages manquants ou endommagés			
6	Cales de pied d'échelle délogées ou mal fixées			
7	Déplacement de lisses non conforme aux spécifications du fabricant			
8	Affiches de capacité de charge manquantes ou illisibles			
9	Protecteurs des montants endommagés			
10	Palettes endommagées ou non palettisables			
11	Palettes mal positionnées sur les lisses du palettier Il faut s'assurer que les distances de dégagement suivantes sont respectées : – Espaces libres d'au moins 75 mm (3 po) autour de la charge – Espaces libres d'au moins 100 mm (4 po) entre deux charges dos à dos dans deux alvéoles – Débordement de la charge de part et d'autre des lisses avant et arrière entre 50 et 100 mm (2 et 4 po)			
12	Allées obstruées			
13	Charges placées à moins de 450 mm (18 po) d'une tête d'extincteur			

Vous pouvez consulter la fiche technique « Réduire les risques d'accidents associés aux palettiers » sur notre site web.